

CONCOURS DE TECHNICIEN 2022

INTERNE

SPÉCIALITÉ « RÉSEAUX, VOIRIE, INFRASTRUCTURES »

ÉPREUVE DE RAPPORT

NOTE OBTENUE : 16.25 / 20

Commune de Techniville
Direction de la voirie

Le 14 avril 2022

Rapport à l'attention de Mme La Maire

Objet : les circulations douces

Référence : Loi d'orientation des mobilités du 24/12/2019

Depuis le déconfinement, changer les habitudes de déplacement est devenu une préoccupation majeure, aussi bien pour les décideurs locaux que les usagers directement concernés. Favoriser les circulations douces telles que la marche ou le vélo semble devoir faire l'objet d'une véritable stratégie de la part des instances territoriales. Ce sujet des modes doux doit faire l'objet d'un réel questionnement tant les enjeux politiques, socio-économiques, humains et environnementaux sont importants. Les dirigeants des collectivités locales sont donc amenés à afficher leur position sur la politique de développement des circulations douces à mener en alternative à la voiture et sur les investissements à consentir pour s'y impliquer concrètement.

Dans ce contexte et dans le cadre de la mise en place de liaisons douces sur la collectivité, le rapport suivant traitera d'abord des enjeux et de l'encadrement juridique et technique d'une politique en faveur du développement des circulations douces (I) puis de la mise en œuvre concrète d'aménagements doux pour répondre aux nouvelles exigences des usagers (II).

I- Les circulations douces : un mode de déplacement aux enjeux fondamentaux facilité par un encadrement juridique, réglementaire et technique innovant

A- Les enjeux d'une politique en faveur des circulations douces pour répondre aux besoins des usagers

1- La satisfaction des besoins essentiels des usagers de l'espace public

Les usagers de modes doux, lents et non motorisés souhaitent- des cheminements adaptés à leurs besoins principalement du quotidien. En plus de la population fragile que constituent les femmes, enfants, personnes âgées et handicapées, les usagers potentiels des liaisons douces pour effectuer des déplacements de proximité ne se sentent pas non plus en sécurité. D'une manière générale, les besoins élémentaires pour se déplacer résident dans la sécurité, la sûreté, la continuité et lisibilité des itinéraires qui doivent être remplis pour lever les réticences à leurs utilisations. Des itinéraires doux cohérents, discrets, agréables et confortables inciteraient à leur emprunt. Plus spécifiquement, les piétons ont besoin de se sentir à l'aise sur les parcours qu'ils empruntent afin de donner envie de s'y déplacer.

2- Une multitude d'enjeux

Les enjeux d'une politique de déplacement doux sont nombreux. On distingue des enjeux environnementaux grâce à la réduction de la pollution, des enjeux de santé grâce à la pratique d'une activité physique, des enjeux économiques avec la réduction des coûts de transports et des enjeux sociaux grâce à un meilleur partage de l'espace public et un apaisement de la circulation. Les retombées économiques, sociales et environnementales ne sont pas négligeables. L'aménagement de voies douces génèrent des retombées directes et indirectes grâce aux loisirs, au tourisme et aux déplacements utilitaires.

B- Un cadre juridique et technique encourageant le développement des circulations douces

1- La loi d'orientation des mobilités (LOM)

La loi LOM vise à améliorer la mobilité du quotidien, s'inscrit dans un contexte ambitieux de développement des mobilités actives et du développement durable. La loi LOM vise également à renforcer la transition écologique des mobilités en utilisant des leviers multiples : zone à faible émission de gaz à effet de serre, développement des mobilités actives, de nouvelles mobilités comme le roller, les chevaux, forfait mobilité durable et surtout renforcement du plan vélo et des aménagements favorisant la pratique du vélo. À ce titre, la loi LOM impose des obligations d'aménagement lors de la création d'aménagements cyclables. Elle précise notamment la forme, la nature et la signalisation de ces zones cyclables.

2- Le dispositif France Mobilité

Lors de la mise en œuvre de leur politique de mobilité et principalement dans leur élaboration, les collectivités peuvent s'appuyer sur la cellule France Mobilité de niveau régional qui pourra les accompagner en mettant à leur disposition des outils méthodologiques, les faire participer à des journées d'échanges destinés à partager les bonnes pratiques pour les reprendre ensuite.

Au-delà des enjeux et du contexte réglementaire et technique entourant les circulations douces, il convient de s'attarder sur la mise en œuvre concrète d'une politique de développement de liaisons douces adaptées à la réalité du terrain.

II- La mise en œuvre d'une politique de développement- d'aménagements doux pour répondre aux nouvelles exigences des usagers

A- Mise en place d'une démarche opérationnelle en faveur d'un espace public ou privé

1- Éviter les conflits d'usagers

Avant de réaliser les aménagements doux, il faut prendre en compte la cohabitation des usagers sur l'espace public aux abords de voies de circulations automobiles. L'aménagement de rues apaisées passe par une réflexion sur l'organisation du cadre de vie en général. La ville peut s'inspirer des guides du Cerema qui aide les collectivités à lancer une démarche d'aménagement d'apaisement de l'espace public selon 3 axes : penser l'aménagement à l'échelle de la ville en organisant la circulation de manière cohérente avec les autres aménagements en dehors de la voirie en hiérarchisant les différents types de réseaux de voirie et en tenant compte des documents de planification en matière d'urbanisme et de déplacements (PLU, PDU). Le 2^{ème} axe consiste à adapter les aménagements selon des critères de priorité, d'accès libre ou limité, de vitesse et de stationnement. Une approche fonctionnelle avec la mise en place d'aménagement provisoire en fonction de la configuration de la voirie doit être privilégiée. La communication auprès des usagers constitue le 3^{ème} axe qui doit consister à sensibiliser les différents usagers à une évolution de comportements.

2- Évaluation de la démarche

Les observations liées à la démarche d'une ville apaisée ont montré une baisse sensible des vitesses, une baisse de l'accidentalité, un plébiscite en faveur des circulations douces. Une telle démarche permet également de bénéficier d'aides financières pour évaluer la situation et diminuer le coût d'investissement.

B- Mise en œuvre d'un plan d'actions en faveur des circulations douces

1- Actions pour les trajets longs encourageant la politique du vélo

L'intérêt d'un plan de développement des circulations douces repose sur la mise en œuvre d'un maillage dense pour répondre aux différents besoins de déplacements à vélo. Il permet une bonne utilisation des déplacements multimodaux et d'assurer la desserte des équipements de loisirs, des sites touristiques dans une logique de loisirs. L'encouragement à la location de vélo électrique pour garantir ses trajets impossibles à faire à pied doit être souligné.

2- Actions pour les trajets courts en faveur des piétons

Pour les piétons, le conflit d'usagers avec les pistes cyclables est à atténuer. Il convient d'élargir la voirie en empiétant sur la voirie destinée aux véhicules motorisés. Les normes pour les personnes à mobilité réduite (PMR) doivent aussi être respectées. La largeur de trottoirs peut par exemple, sur les recommandations du Cerema, être élargie à 2,50 mètres en plus des 1,40 mètre réglementaire pour le PMR.